



Renouvellement bureau

Par nicodebut

Bonjour,

Je me permets de vous contacter concernant le renouvellement des membres du bureau de notre association sportive. Nos statuts prévoient un nombre maximum de 12 membres et l'élection est au scrutin secret uninominal à un tour.

Est-ce que, s'il y a 12 candidats ou moins, ils sont forcément tous élus?

Dans le cas où il y aurait 13 candidats, un adhérent ne vote que pour un seul candidat donc si 3 candidat regroupe l'ensemble des votes, le bureau ne contiendra que 3 membres??

Dernière question: ce type de scrutin est-il bien adapté à de petites associations? (je pensais plutôt à un scrutin où il y aurait la liste des candidats et chaque électeur raye ceux qu'ils ne veut pas => comment cela s'appelle-t-il?)

En vous remerciant par avance,

Cordialement,
Nicolas

Par Isadore

Bonjour,

Est-ce que, s'il y a 12 candidats ou moins, ils sont forcément tous élus?

Pas forcément, vos statuts peuvent prévoir que pour être élu un candidat doit obtenir un certain pourcentage de voix.

Dans le cas où il y aurait 13 candidats, un adhérent ne vote que pour un seul candidat donc si 3 candidat regroupe l'ensemble des votes, le bureau ne contiendra que 3 membres?

Encore une fois tout dépend de comment sont rédigés vos statuts, qui peuvent prévoir une manière de départager les candidats à égalité.

Mais enfin il serait quand même curieux qu'un candidat ne vote pas pour lui-même (sauf s'il ne peut prendre part au vote à cause d'un accident), alors que dix candidats votent pour quelqu'un d'autre ou ne participent pas au vote... Ce cas semble hautement improbable. Vous auriez plutôt 10 candidats avec une seule voix.

ce type de scrutin est-il bien adapté à de petites associations?

Indépendamment de la taille de l'association, il est adapté s'il permet à celle-ci de fonctionner.

Le vrai problème serait l'absence de moyen de trancher une éventuelle égalité.

comment cela s'appelle-t-il

Un scrutin de liste ouverte ? ou un scrutin plurinominal majoritaire avec panachage ?

Par nicodebut

Merci pour votre retour!

Effectivement, un candidat devrait plutôt voter pour lui

il n'y a pas de pourcentage de voix minimum dans les statuts ni même de règle de départage en cas d'égalité!! Du coup imaginons que le 12ème et le 13ème soit ex aequo, que se passe-t-il?

je commence à y voir un peu plus clair même si cela n'est pas simple.

Un scrutin plurinominal majoritaire ma paraît être une bonne solution.

Enfin, est-il possible de modifier les statut lors de l'AG puis que ces nouvelles règles soient appliquées lors du vote qui suit l'AG pour le renouvellement des membres?

Nicolas